



Note de présentation
Projet - Délibération n°2022/ AC-PAP-08

Portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence
pêche à pied sur le littoral de la Normandie

14 mars 2022
Cherbourg

Participation du public aux décisions des
autorités de l'Etat ayant
une incidence sur l'environnement

Courriel : contact@comite-peches-normandie.fr

Note de présentation relative au projet de la délibération n°2022/AC-PAP-08

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement, les projets émanant du CRPME de Normandie doivent être soumis à la consultation du public pendant 21 jours.

Contexte : Considérant la nécessité d'assurer une exploitation rationnelle des gisements de Normandie accessibles en pêche à pied en adéquation avec la ressource disponible ;
Considérant la nécessité de prévoir des conditions particulières de pêche en tenant compte de l'antériorité des producteurs, des orientations du marché et des équilibres socio-économiques pour l'attribution de la licence de pêche et timbres particuliers par espèce ;
Considérant la modification du timbre crevettes grises en crevette permettant inclure le bouquet.

Objectifs : permettre la cohabitation des métiers et encadrer la gestion de l'effort de pêche.

Contingents :

Espèce	Contingent
COQUES	260 –avec baisse du contingent selon l'alinéa 3-c
MOULES	145
VERS DE VASE	60
PALOURDES	105
AUTRES FOUISSEURS	60
AUTRES NON FOUISSEURS	50
CREVETTES GRISES	35
POISSONS	85

La consultation de la délibération est ouverte du 15 mars 2022 au 9 avril 2022 Inclus.

Le projet est consultable :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : contact@comite-peches-normandie.fr
- Sur place en version imprimé par demande auprès des services du CRPMEM de Normandie sur rendez-vous en appelant 02.3344.35.82.

Les observations du public peuvent être envoyées à l'adresse courriel suivante :

- Par voie électronique à contact@comite-peches-normandie.fr en intitulant l'objet du courriel « consultation publique approbation délibération « condition d'attribution de la licence pêche à pied sur le littoral de Normandie»
- Par voie postale à CRPMEM de Normandie : 9 quai Général Lawton Collins, 50100 Cherbourg-En-Cotentin